



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Lille, le 10 octobre 2016  
Les Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
En Education Physique et Sportive

A

Mesdames et Messieurs les Enseignants  
d'EPS

S/C Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissement de l'Académie de Lille

Rectorat

Inspection Pédagogique  
Régionale EPS

Tel 03 20 15 65 23

Courriel  
[ce.ipreps@ac-lille.fr](mailto:ce.ipreps@ac-lille.fr)

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59 000 Lille

**Objet :** Nouvelle procédure dématérialisée en EPS ; Emploi du temps, protocoles examens, projet synthétique, association sportive scolaire, section sportive scolaire .

Mesdames et Messieurs,

Pour cette rentrée scolaire 2016, l'Inspection Pédagogique Régionale EPS a décidé de réunir sur un même site les différents outils dématérialisés et institutionnels pour notre discipline, quels que soient le niveau d'enseignement et la voie de formation (Collège, Lycée Général et Technologique, Lycée Professionnel).

Un thémasite intitulé « EPS, outils dématérialisés » a été créé sur Eduline. Il rassemble désormais l'essentiel des outils et documents partagés avec les établissements (Emploi du temps, projet synthétique, protocoles examens...). Il offre la possibilité d'informer les établissements pour mieux les accompagner.

L'adresse du thémasite est la suivante : [http://eduline.ac-lille.fr/sites/eps\\_outils](http://eduline.ac-lille.fr/sites/eps_outils)

Son architecture présente 3 entrées : Collège, LGT et LP.

Cliquer sur le niveau d'enseignement ou la voie concernée permet d'accéder aux documents à partager. Ceux-ci sont rangés selon leur nature. Vous aurez besoin de votre identifiant académique et de votre mot de passe.

Vous y trouverez :

- Les documents partagés
- Les informations essentielles pour les renseigner (dates et lieux de dépôt, textes de référence).
- Des « fiches pratiques » pour vous aider à déposer les documents.

En cas de problème technique, vous pouvez vous adresser à la personne ressource de votre établissement, en relation avec votre bureau de Proximité (BAIP) ou votre prestataire pour les établissements privés.

Nous vous invitons à vous rendre sur ce thémasite et attirons votre attention sur les protocoles examens (enseignement obligatoire et facultatif), à déposer pour le 3 novembre 2016.

Nous vous remercions pour votre participation.

Les IA IPR EPS  
de l'académie de Lille

